

## Retour sur GT régions de France

- ⇒ Deuxième RDV de ce groupe consacré au foncier, tenu le 5 novembre
- ⇒ Il avait pour sujet central la question du commerce.

Deux interventions en particulier concernent le GT ZAN :

### **Point sur les groupes de travail nationaux présenté par Hélène FAUCHER de la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (direction du ministère de la transition énergétique et solidaire) :**

- ⇒ Le groupe de travail national sur la sobriété foncière est en train de travailler à une définition précise et commune de la notion d'artificialisation ;
- ⇒ Les avancées de ce groupe seront diffusées sur le portail de l'artificialisation des sols (portail dédié qui sera alimenté régulièrement).
- ⇒ Elle a rappelé qu'il y a une reprise de la consommation d'espaces pour l'année 2018 par rapport à l'année 2017 et l'année 2016. Cette évolution est inégale selon les régions mais la BFC fait partie des 6 régions de France qui marque une augmentation de l'artificialisation (avec le centre val de Loire, les Hauts de France, L'IDF, la nouvelle aquitaine et PACA). Les autres régions connaissent de leur côté une baisse.

### **Intervention de David Lestoux : du bureau d'études Lestoux et associé spécialisé sur la question du commerce et qui a notamment accompagné de nombreux SCOT et territoires dans la rédaction des documents d'aménagements commerciaux.**

- ⇒ **Retour sur la circulaire du 24 août dernier de Jean Castex sur le rôle des préfets (présidents des CDAC) en matière d'aménagement commercial dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation.** Cette circulaire demande aux préfets de faire preuve de la plus grande vigilance dans la conduite des procédures d'autorisation des exploitations commerciales au sein des commissions départementales d'aménagement commercial. Cette circulaire fait suite à la convention citoyenne pour le climat où figurait la nécessité de mettre en place un moratoire pour les futures zones commerciales. Cette circulaire s'inscrit dans la poursuite de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces. Elle insiste sur la vigilance à avoir sur le respect du principe de consommation économe de l'espace dans les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.
- ⇒ **La deuxième partie de son intervention portait sur son analyse des transformations qui traversent le commerce sur les dernières années et années à venir.** Le commerce vit actuellement une période de mutation profonde notamment due à la digitalisation. Depuis 2008 le commerce ne crée plus d'emplois malgré une croissance de 20% des surfaces créées. Pour David Lestoux le modèle de l'hypermarché a vécu et n'est plus viable et ne correspond plus aux besoins des ménages (ménages plus petits + commandes de leurs

courses par internet). L'offre de commerce devient ainsi supérieure à la demande. Message clé : **On a donc un risque de friches majeur (ce qui fait le lien avec la question de la compensation pour en revenir au ZAN).**